

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1992 B 01469

Numéro SIREN : 355 801 929

Nom ou dénomination : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 7674

Certifié conforme par
Philippe LEFEUVRE



Comptes consolidés de la BFCM

7.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	751	7.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	757
7.1.1	Bilan	751	7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	859
7.1.2	Compte de résultat	753			
7.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	755			
7.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	756			

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

7.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Caisse, Banques centrales	97 074	111 454	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 188	28 599	23 722	5a
Instruments dérivés de couverture	2 325	4 253	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 922	34 327	30 978	7
Titres au coût amorti	3 786	3 397	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 878	57 969	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	336 388	322 279	286 482	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 558	- 2 733	449	6b
Placements financiers des activités d'assurance	131 752	122 842	136 639	13a
Contrats d'assurance émis – Actif	15	18	26	13a
Contrats de réassurance détenus – Actif	312	328	277	13a
Actifs d'impôts courants	1 076	971	809	14a
Actifs d'impôts différés	852	931	976	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 580	7 355	8 159	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 874	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	865	821	799	16
Immeubles de placement	38	28	30	17
Immobilisations corporelles	2 426	2 339	2 377	18a
Immobilisations incorporelles	462	471	488	18b
Écarts d'acquisition	2 111	2 109	3 098	19
TOTAL DE L'ACTIF	719 492	702 632	678 967	-

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Banques centrales	31	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 939	18 772	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	4 426	6 725	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 276	134 560	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	59 280	81 256	83 072	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	299 302	283 682	274 257	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 27	- 14	13	6b
Passifs d'impôts courants	532	387	582	14a
Passifs d'impôts différés	453	451	779	14b
Compte de régularisation et passifs divers	10 934	11 274	9 673	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622	-	3c
Contrats d'assurance émis – passif	119 526	110 282	124 464	13c, 13d
Provisions	2 740	2 453	3 604	20
Dettes subordonnées au coût amorti	12 003	10 361	9 607	21
Capitaux propres totaux	42 079	38 776	36 731	22
Capitaux propres – Part du groupe	37 771	34 548	32 658	22
Capital et réserves liées	6 568	6 495	6 197	22a
Réserves consolidées	28 011	25 738	23 458	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190	- 26	477	22b
Résultat de l'exercice	3 002	2 341	2 526	-
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	4 308	4 228	4 073	-
TOTAL DU PASSIF	719 492	702 632	678 967	-



7.1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	29 216	12 738	24
Intérêts et charges assimilées	- 22 491	- 6 413	24
Commissions (produits)	4 343	4 275	25
Commissions (charges)	- 1 338	- 1 276	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	793	657	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 159	- 137	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	7 207	7 004	29,29a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	- 6 147	- 6 000	29,29a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	- 34	88	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 5 736	2 680	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	3	1	29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	5 799	- 2 625	29 b
Produits des autres activités	863	1 025	30
Charges des autres activités	- 512	- 484	30
Produit net bancaire	11 808	11 533	-
Charges générales d'exploitation	- 5 694	- 5 372	31a, 31d
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	- 363	- 325	31b, 31c, 31d
Résultat brut d'exploitation	5 751	5 836	-
Coût du risque de contrepartie	- 1 279	- 743	32
Résultat d'exploitation	4 472	5 093	-
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	51	56	16
Gains ou pertes sur autres actifs	2	- 235	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	- 971	34
Résultat avant impôt	4 525	3 943	-
Impôts sur les bénéfices	- 1 180	- 1 265	35
Résultat net	3 345	2 678	-
Résultat - Intérêts minoritaires	343	336	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 002	2 341	-
Résultat de base par action en euros	87,61	68,86	36
Résultat dilué par action en euros	87,61	68,86	36

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Écarts de conversion	- 12	72
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	39	- 171
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 25	21
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	2 531	- 9 928
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	- 2 440	8 822
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 2	- 1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	90	- 1 184
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	- 83	- 11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	413	193
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	15	- 64
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 48	255
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	296	374
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 731	1 868
<i>dont part du groupe</i>	3 218	1 838
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	514	29

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	- 299	2 487	31 282	3 845	35 127
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS17 et IFRS9 assurance	-	-	711	-	- 457	-	-	-	254	131	385
Correction d'erreur intégration Vie Mutuelle	-	-	987	-	96	-	-	39	1 122	97	1 219
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	1 689	4 509	23 458	42	732	2	- 299	2 526	32 658	4 073	36 731
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 526	-	-	-	-	- 2 526	0	-	0
Augmentation de capital	23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Distribution de dividendes	-	-	- 230	-	-	-	-	-	- 230	- 152	- 382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 296	0	0	0	0	- 2 526	- 207	- 152	- 359
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 341	2 341	336	2 678
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	78	- 837	17	239	-	- 504	- 307	- 811
Sous-total	0	0	0	78	- 837	17	239	2 341	1 838	29	1 868
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	- 20	-	-	-	-	-	- 20	- 32	- 53
Autres variations	-	275	5	-	-	-	-	-	280	309	589
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 711	4 784	25 738	120	- 105	19	- 60	2 341	34 548	4 228	38 776
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 341	-	-	-	-	- 2 341	0	-	0
Augmentation de capital	4	69	- 73	-	-	-	-	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	- 183	-	-	-	-	-	- 183	- 385	- 568
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	69	2 086	0	0	0	0	- 2 341	- 183	- 385	- 568
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 14	293	- 20	- 43	-	216	170	386
Sous-total	0	0	0	- 14	293	- 20	- 43	3 002	3 218	514	3 731
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	134	-	-	-	-	-	134	- 15	119
Autres variations	-	-	53	-	-	-	-	-	53	- 33	20
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 715	4 853	28 011	106	188	- 1	- 103	3 002	37 771	4 308	42 079

(1) Le total des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à 28 011 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 171 millions d'euros, les autres réserves pour 7 433 millions d'euros, et les réserves consolidées pour 20 407 millions d'euros.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse et l'entrée dans le périmètre de Caroline I.

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Impôts	1 180	1 265
Résultat avant impôts	4 525	3 943
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	326	319
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	26	971
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	636	- 340
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 51	- 56
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	378	- 40
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	9 252	- 10 650
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 567	- 9 796
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 23 976	- 5 446
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 284	- 25 135
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 9 750	19 907
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 74	- 5 906
- Impôts versés	- 1 098	- 1 426
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 33 614	- 18 006
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	- 18 522	- 23 860
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 371	651
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 371	31
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 368	- 211
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 1 110	470
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 568	- 380
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 465	7 631
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	7 897	7 251
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	- 20	345
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	- 11 755	- 15 793
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 18 522	- 23 860
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 1 110	470
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 897	7 251
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	- 20	345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	96 447	112 240
Caisse, banques centrales (actif & passif)	111 399	120 120
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 14 952	- 7 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 694	96 447
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 12 320	- 14 952
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 11 755	- 15 793



BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.R.L. au capital de € 86 000
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

A l'assemblée générale

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
4, RUE FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN
67000 STRASBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative, rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel ainsi que l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthode comptable concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et concomitant de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans la note 1 « Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023 ; **Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance** » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.
- la correction d'erreur concernant l'intégration de la société d'assurance mutuelle ACM Vie SAM dans le périmètre de consolidation exposée en note 1 « principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette correction d'erreur.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Risque de crédit et évaluation des dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle**

Risque identifié	Notre réponse
Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités,	S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :

notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle.

A ce titre et comme indiqué dans la note 1-II-1-8 « *Evaluation du risque de crédit* » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :

- ▶ Pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité.
- ▶ Pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties.

Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, notamment pour :

- ▶ Déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ;
- ▶ Estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts.

Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 344 997 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 8 609 millions d'euros.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues

- ▶ Prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier :
 - ▶ Un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues ;
 - ▶ Un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues,
 - ▶ L'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente ;
 - ▶ La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;
- ▶ Réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ;
- ▶ Examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ;
- ▶ Analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.

S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et

par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.

par la hausse des taux d'intérêts. Les travaux ont principalement consisté à examiner :

- ▶ L'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ;
- ▶ Les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- ▶ Le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- ▶ Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ;
- ▶ L'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Evaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur**

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.	Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment : <ul style="list-style-type: none">▶ La gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ;▶ Les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ;

Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans la note 1. II-1-1-1 « Prêts, créances, ou titres de dettes acquis » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur s'élève à 25 313 millions d'euros à l'actif et 16 685 millions d'euros au passif.

Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour :

- ▶ La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ;
- ▶ L'utilisation de modèles internes d'évaluation ;
- ▶ L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ;
- ▶ L'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge.

- ▶ La justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations.

Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :

- ▶ Réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ;
- ▶ Analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ;
- ▶ Examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ;
- ▶ Analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Evaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement.</p>

Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche *mark-to-model* fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations (non cotés ou comptabilisés en niveau 3 constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :

- ▶ Analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche *mark-to-model*, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ;
- ▶ Contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ;
- ▶ Analyser les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant des dépréciations associées.

■ Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 111 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2023 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Ecart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.</p> <p>Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une analyse de la méthodologie retenue ; ▶ Une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- ▶ La juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- ▶ La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :

- ▶ Leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ;
- ▶ L'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- ▶ Effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- ▶ Procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- ▶ Analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

■ **Evaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »**

Risque identifié

Notre réponse

La mise en place de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » à partir du 1^{er} janvier 2023 entraîne des changements significatifs des politiques comptables et règles d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers. Son application a été réalisée rétrospectivement sur les contrats d'assurance en cours à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a présenté l'incidence de cette nouvelle norme comptable conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », ce qui comprend les informations comparatives corrélatives au 1^{er} janvier 2022, ainsi que l'incidence des choix de méthodes comptables retenus sur le solde d'ouverture des capitaux propres et sur les soldes du bilan d'ouverture.

La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés « principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel présente en particulier les informations qualitatives et quantitatives requises par la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -868 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 et à constituer une marge sur services contractuels à l'ouverture d'un montant brut avant impôts de 5 313 millions d'euros.

L'application de la norme IFRS 17 fait intervenir de nouvelles estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction dans le choix des méthodes comptables appropriées dans le cadre des dispositions de transition et dans la détermination des hypothèses et paramètres clés pour refléter la situation future estimée la plus probable.

L'importance des changements en matière d'évaluation et de comptabilisation des passifs au titre des contrats d'assurance induits par cette nouvelle norme comptable, le choix de méthodes comptables et le recours important au jugement de

Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Prendre connaissance et apprécier les processus et les contrôles définis par la direction permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ;
- ▶ Analyser le choix de méthodes comptables et des jugements retenus par la direction au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ;
- ▶ Apprécier les paramètres et les hypothèses utilisés dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels (selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de transition à la juste valeur) ;
- ▶ Apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation actuarielle, les méthodologies et les jugements clés retenus dans la détermination des modèles d'évaluation actuariels (comprenant notamment ceux relatifs à la détermination de la marge sur services contractuels et les paramètres clés des taux d'actualisation retenus par la direction) au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ;
- ▶ Réaliser des tests, sur la base de sondages et de notre évaluation des risques, sur les données, les hypothèses et paramètres clés de modélisation et sur les retraitements opérés et utilisés dans le calcul des soldes d'ouverture et des états comparatifs présentés ;
- ▶ Apprécier le caractère approprié des informations de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.

la direction pour déterminer certaines hypothèses clés d'évaluation, nous ont conduit à considérer l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » comme un point clé de l'audit.

■ Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 120 069 millions d'euros comme présenté dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Comme exposé dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ La détermination de la meilleure estimation (ou « best estimate ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ;▶ La définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée.▶ La détermination de la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur	<p>Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ;▶ Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ;▶ Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ;▶ Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de

la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.

trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ;

- ▶ Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ;
- ▶ Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ;
- ▶ Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- ▶ Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destiné à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

KPMG S.A.

Laurent Tavernier

 

Laurent Tavernier

Sophie Sotil-Forgues

Arnaud Bourdeille

Associé

Associée

Associé

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
NORMES IFRS**

**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT
MUTUEL**

Bilan actif

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité	01.01.2022	Notes
Caisse, Banques centrales	97 074	111 454	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 188	28 599	23 722	5a
Instruments dérivés de couverture	2 325	4 253	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 922	34 327	30 978	7
Titres au coût amorti	3 786	3 397	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 878	57 969	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	336 388	322 279	286 482	10c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-558	-2 733	449	6b
Placements financiers des activités d'assurance	131 752	122 842	136 639	13a
Contrats d'assurance émis - Actif	15	18	26	13a
Contrats de réassurance détenus - Actif	312	328	277	13a
Actifs d'impôts courants	1 076	971	809	14a
Actifs d'impôts différés	852	931	976	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 580	7 355	8 159	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 874	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	865	821	799	16
Immeubles de placement	38	28	30	17
Immobilisations corporelles	2 426	2 339	2 377	18a
Immobilisations incorporelles	462	471	488	18b
Ecart d'acquisition	2 111	2 109	3 098	19
Total de l'actif	719 492	702 632	678 967	

Bilan passif

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité	01.01.2022	Notes
Banques centrales	31	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 939	18 772	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	4 426	6 725	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 276	134 560	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	59 280	81 256	83 072	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	299 302	283 682	274 257	11c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-27	-14	13	6b
Passifs d'impôts courants	532	387	582	14a
Passifs d'impôts différés	453	451	779	14b
Compte de régularisation et passifs divers	10 934	11 274	9 673	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622	0	3c
Contrats d'assurance émis - passif	119 526	110 282	124 464	13c,13 d
Provisions	2 740	2 453	3 604	20
Dettes subordonnées au coût amorti	12 003	10 361	9 607	21
Capitaux propres totaux	42 079	38 776	36 731	22
Capitaux propres - Part du Groupe	37 771	34 548	32 658	22
Capital et réserves liées	6 568	6 495	6 197	22a
Réserves consolidées	28 011	25 738	23 458	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190	-26	477	22b
Résultat de l'exercice	3 002	2 341	2 526	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 308	4 228	4 073	
Total du passif	719 492	702 632	678 967	

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	29 216	12 738	24
Intérêts et charges assimilés	-22 491	-6 413	24
Commissions (produits)	4 343	4 275	25
Commissions (charges)	-1 338	-1 276	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	793	657	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-159	-137	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	7 207	7 004	29,29a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-6 147	-6 000	29,29a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-34	88	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-5 736	2 680	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	3	1	29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	5 799	-2 625	29 b
Produits des autres activités	863	1 025	30
Charges des autres activités	-512	-484	30
Produit net bancaire	11 808	11 533	
Charges générales d'exploitation	-5 694	-5 372	31a, 31d
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	-363	-325	31b,31c, 31d
Résultat brut d'exploitation	5 751	5 836	
Coût du risque de contrepartie	-1 279	-743	32
Résultat d'exploitation	4 472	5 093	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	51	56	16
Gains ou pertes sur autres actifs	2	-235	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-971	34
Résultat avant impôt	4 525	3 943	
Impôts sur les bénéfices	-1 180	-1 265	35
Résultat net	3 345	2 678	
Résultat - Intérêts minoritaires	343	336	
Résultat net (part du Groupe)	3 002	2 341	
Résultat de base par action en euros	87,61	68,86	36
Résultat dilué par action en euros	87,61	68,86	36

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Ecarts de conversion	12	72
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	39	171
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	25	21
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	2 531	9 928
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	2 440	8 822
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	90	1 184
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	83	11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	413	193
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	15	64
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	48	255
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	296	374
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 731	1 868
Dont part du Groupe	3 218	1 838
Dont part des intérêts minoritaires	514	29

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	-299	2 487	31 282	3 845	35 127
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS17 et IFRS9 assurance			711		-457				254	131	385
Correction d'erreur intégration Vie Mutuelle			987		96			39	1 122	97	1 219
Capitaux propres au 1er janvier 2022	1 689	4 509	23 458	42	732	2	-299	2 526	32 658	4 073	36 731
Affectation du résultat de l'exercice précédent	23		2 526					-2 526	0		0
Augmentation de capital									23		23
Distribution de dividendes			-230						-230		-382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles									0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 296	0	0	0	0	-2 526	-207	-152	-359
Résultat consolidé de la période				78	-837	17	239	2 341	2 341	336	2 678
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				78	-837	17	239	2 341	-504	-307	-811
Sous-total	0	0	0	78	-837	17	239	2 341	1 838	29	1 867
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)			-20						-20	-32	-53
Autres variations		275	5						280	309	589
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 711	4 784	25 738	120	-105	19	-60	2 341	34 548	4 228	38 776
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 341					-2 341	0		0
Augmentation de capital	4	69	-73						0		0
Distribution de dividendes			-183						-183		-568
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles									0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	69	2 086	0	0	0	0	-2 341	-183	-385	-568
Résultat consolidé de la période								3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-14	293	-20	-43		216	170	386
Sous-total	0	0	0	-14	293	-20	-43	3 002	3 218	514	3 731
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)			134						134	-15	119
Autres variations		0	53						53	-33	20
Capitaux propres au 31 décembre 2023	1 715	4 833	28 011	106	188	-1	-103	3 002	37 771	4 308	42 079

(1) Le total des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à 28 011 M€, et sont constituées par la réserve légale pour 743 M€, et les réserves consolidées pour 20407 M€.

(2) Concernant l'actualisation de la dette relative au puit Corfidis, la comptabilisation d'un puit au niveau du pôle Presse et en 2023 l'entrée dans le périmètre de Caroline 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Impôts	1 180	1 265
Résultat avant impôts	4 525	3 943
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	326	319
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	26	971
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	636	-340
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-51	-56
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	378	-40
+/- (Produits)/charges des activités de financement		0
+/- Autres mouvements	9 252	-10 650
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 567	-9 796
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-23 976	-5 446
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 284	-25 135
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-9 750	19 907
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-74	-5 906
- Impôts versés	-1 098	-1 426
= Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-33 614	-18 006
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-18 522	-23 860
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-371	651
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-371	31
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-368	-211
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-1 110	470
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-568	-380
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 465	7 631
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	7 897	7 251
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	-20	345
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-11 755	-15 793
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-18 522	-23 860
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 110	470
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 897	7 251
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-20	345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	96 447	112 240
Caisse, banques centrales (actif & passif)	111 399	120 120
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 952	-7 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 694	96 447
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 320	-14 952
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-11 755	-15 793

NOTES – ANNEXES

AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT
MUTUEL**

SOMMAIRE

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
I - PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	20
I-1 ENTITE CONSOLIDANTE.....	20
I-2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	20
I-3 METHODES DE CONSOLIDATION.....	20
I-3-1 Intégration globale.....	20
I-3-2 Mise en équivalence	21
I-4 INTERETS MINORITAIRES	21
I-5 DATE DE CLOTURE	21
I-6 ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES.....	21
I-7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES	21
I-8 ECARTS D'ACQUISITION.....	21
I-8-1 Ecarts d'évaluation.....	21
I-8-2 Ecarts d'acquisition	21
II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	22
II-1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9	22
II-1-1 Classement et évaluation des actifs financiers	22
II-1-1-1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis.....	22
II-1-1-2 Instruments de capitaux propres acquis	26
II-1-2 Classement et évaluation des passifs financiers	27
II-1-2-1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.....	27
II-1-2-2 Passifs financiers au coût amorti.....	27
II-1-3 Distinction Dettes et Capitaux propres.....	29
II-1-4 Opérations en devises	29
II-1-4-1 Actifs ou passifs financiers monétaires	29
II-1-4-2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur	29
II-1-5 Dérivés et comptabilité de couverture	29
II-1-5-1 Détermination de la juste valeur des dérivés.....	29
II-1-5-2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture.....	30
II-1-6 Garanties financières et engagements de financement	32
II-1-7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers.....	33
II-1-8 Evaluation du risque de crédit	33
II-1-8-1 Gouvernance	34
II-1-8-2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2	34
II-1-8-3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues	35
II-1-8-4 Statut 3 – Encours douteux	36
II-1-8-5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine	37
II-1-8-6 Comptabilisation	37
II-1-9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers.....	37

II-1-9-1 Instruments négociés sur un marché actif	38
II-1-9-2 Instruments négociés sur un marché non actif	38
II-1-9-3 Hiérarchie de juste valeur	38
II-2 ACTIVITES D'ASSURANCE	38
II-2-1 Placements financiers des activités d'assurance	38
II-2-2 Contrats d'assurance et de réassurance.....	38
II-3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS.....	44
II-3-1 Contrats de location	44
II-3-1-1 Opérations de location financement côté bailleur.....	44
II-3-1-2 Opérations de location financement côté preneur	44
II-3-2 Provisions	44
II-3-3 Avantages au personnel	45
II-3-3-1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.....	45
II-3-3-2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies.....	46
II-3-3-3 Autres avantages à long terme.....	46
II-3-3-4 Indemnités de fin de contrat de travail.....	46
II-3-3-5 Avantages à court terme	46
II-3-4 Immobilisations	46
II-3-4-1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire.....	46
II-3-4-2 Immobilisations dont le Groupe est locataire	47
II-3-5 Commissions.....	48
II-3-6 Impôts sur les résultats.....	48
II-3-6-1 Impôts différés	49
II-3-6-2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat	49
II-3-7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts.....	49
II-3-8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	49
II-4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS.....	49
III - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	50
IV - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES.....	50
IV-1 NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE	50

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS1. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

- **Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables**

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

- **Amendement à IAS 8 - Définition d'une estimation comptable**

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

- **Amendement à IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction**

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. Le Groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

¹ A noter que le Groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §II-2 Activités d'assurance

Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1er janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le Groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

- **Application de la norme IFRS 17**

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1er janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective complète de la norme.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le Groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. **L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.**

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le Groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des cashflows par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le Groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services **contractuels** à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
 - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été ré-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
 - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
 - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

- **Application de la norme IFRS 9**

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du Groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1er janvier 2023.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retrace les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatif IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1er janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1er janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

- **Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17**

A compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

- **Impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022**

Les principaux impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

Bilan actif

En millions d'euros	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur*	31/12/2022 publié
Caisse, Banques centrales	111 454	0	0	111 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 599	0	-13	28 612
Instruments dérivés de couverture	4 253	0	0	4 253
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 327	0	3	34 324
Titres au coût amorti	3 397	0	0	3 397
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 969	0	0	57 969
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	322 279	0	0	322 279
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 733	0	0	-2 733
Placements financiers des activités d'assurance*	122 842	-580	14 575	108 847
Contrats d'assurance émis - Actif	18	18	0	
Contrats de réassurance détenus - Actif	328	328	0	
Actifs d'impôts courants	971	2	11	958
Actifs d'impôts différés	931	-1 003	138	1 796
Compte de régularisation et actifs divers	7 355	-42	-75	7 472
Actifs non courants destinés à être cédés	4 874	-89	1	4 962
Participation aux bénéfices différée		-48	0	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	821	-15	-41	877
Immeubles de placement	28	0	0	28
Immobilisations corporelles	2 339	-101	2	2 438
Immobilisations incorporelles	471	0	-1	472
Ecarts d'acquisition	2 109	-1	0	2 110
Total de l'actif	702 632	-1 531	14 600	689 563

* Ce poste comprend les immeubles de placement des activités d'assurance

Bilan passif

En millions d'euros	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur*	31/12/2022 publié
Banques centrales	44	0	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	0	0	18 772
Instruments dérivés de couverture	6 725	0	0	6 725
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	81 256	6 965	-19	74 310
Dettes envers la clientèle au coût amorti	283 683	0	-15	283 698
Dettes représentées par un titre au coût amorti	134 560	0	-648	135 208
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-14	0	0	-14
Passifs d'impôts courants	387	-103	1	489
Passifs d'impôts différés	451	-355	14	792
Compte de régularisation et passifs divers	11 274	47	-8	11 235
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	-98	0	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-120 122	13 631	106 492
Contrats d'assurance émis - passif	110 283	109 563	720	
Contrats de réassurance détenus- passif	0	0	0	
Provisions	2 453	1	33	2 419
Dettes subordonnées au coût amorti	10 361	910	0	9 451
Capitaux propres totaux	38 775	1 661	892	36 222
Capitaux propres - Part du Groupe	34 548	1 094	1 013	32 441
Capital et réserves liées	6 495	0	0	6 495
Réserves consolidées	25 738	656	984	24 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-26	450	-36	-441
Résultat de l'exercice	2 341	-12	65	2 288
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 227	567	-122	3 781
Total du passif	702 632	-1 531	14 600	689 563

Résultat

En millions d'euros	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur*	31/12/2022 publié
Marge nette d'intérêts	6 326	-1	3	6 324
Commissions	2 999	16	-5	2 988
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers	519	0	-9	528
Résultat des activités d'assurance	1 149	-1 793	590	2 352
Produits et charges des autres activités	540	63	-1	478
Produit net bancaire	11 533	-1 715	578	12 670
Frais généraux	-5 697	1 718	-499	-6 916
Résultat brut d'exploitation	5 836	3	79	5 754
Coût du risque	-743	0	0	-743
Résultat d'exploitation	5 093	3	79	5 011
Autres éléments du résultat	-1 151	-8	-2	-1 141
Impôts sur les bénéfices	-1 265	-13	-18	-1 234
Résultat net	2 677	-18	59	2 636
Résultat - Intérêts minoritaires	336	-6	-5	347
Résultat net (part du Groupe)	2 341	-12	65	2 288

*Correction d'erreur

La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle.

Cette entité est sous le contrôle du Groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100% et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66%.

La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31.12.2022 sont :

(a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :

- à l'actif pour 1 752 millions d'euros, dont 402 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance,

- au passif pour 120 121 millions d'euros, dont 112 004 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

(b) La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance :

- à l'actif pour 346 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus »

- au passif pour 109 698 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurances émis »

- l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

(c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 1 760 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en juste valeur par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 3 613 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour 6 965 millions d'euros, dont 6 965 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et 910 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti ».

(d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 1 661 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en Produit Net Bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Impact de la transition sur les capitaux propres

L'impact à la transition sur le périmètre assurance et bancaire est le suivant au 01/01/2022 :

	Capitaux propres comptables
Au 31.12.2021	35 127
Dépréciations IFRS9	-26
Effet des reclassements à la JVPR	1 110
Effet des reclassements à la JVCP	650
Effet des reclassements au coût amorti	0
Impôts différés	-487
Autres	7
Au 1.1.2022 après application d'IFRS9	36 381
FTA IFRS 17	-868
Au 1.1.2022 après application d'IFRS 17 et 9	35 513
Correction d'erreur*	1 218
Au 1.1.2022	36 731

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 et IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à 385 millions d'euros au 1er janvier 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur service contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

En millions d'euros	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Soit stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	-	4 955	419	5 373

En millions d'euros	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	-	-	60	60

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 01.01.2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1er janvier 2022, présenté selon IFRS 9.
- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

A la date de transition au 1er janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1.1.2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 26M€.

	Montant au 31.12.2021	Entités d'assurances déconsolidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Au 1.1.2022									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 071	322	28 699			51	0	0	0
Dérivés de couverture	0				0				
Actifs financiers disponibles à la vente	90 467	-182	20 106	0		70 526	624	17	0
cont dépréciation	-1 010	0				-1 010	-43		
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 898	-3	0	0		5 851		48	0
cont dépréciation							0		0
Prêts et créances sur la clientèle	53	0	0	2		6	0	46	0
cont dépréciation	0						0		0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 350	1	20	0		6 328	0	0	0
cont dépréciation	0								0
Montant au 01.01.2022 (IFRS9)	131 839	138	48 827		0	83 386		111	

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés du secteur d'activité d'assurance listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 17 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et d'autres sociétés.

Société	Méthode de consolidation historique
SERENIS ASSURANCES	Globale (IG)
ACM SERVICES	Globale (IG)
ASTREE	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, S.A.	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS A.I.E.	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, S.L.	Globale (IG)
AMDIF, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, S.L.	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, S.A.	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, S.L.	Globale (IG)
ICM LIFE	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
PARTNERS	Globale (IG)
ACM COURTAGE	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt,

l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du Groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

- **Risque de crédit**

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2023, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central prévoit, en France, un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5% en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2% à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6% et 1,1% respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4% pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1er trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul.

- Le scénario optimiste prévoit, en France, une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance économique plus dynamique, autour de 1,4% dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025.

- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des taux directeurs de la BCE en 2024. Ceci entraînerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance (-1,6%) en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesteraient à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :